

Actualité (Dimanche 28 Février 2010) Liberté Algérie

## UTILISATION DU DRAPEAU ALGÉRIEN DANS UNE AFFICHE ÉLECTORALE

Plainte des Algériens de France contre Le Pen

Par : Salim Koudil

Lu : (7147 fois)

L'affiche, conçue dans le cadre des élections régionales françaises, les 14 et 21 mars, proclame "non à l'islamisme" et représente une femme portant une burqa devant une carte de France recouverte d'un drapeau algérien et d'une demi douzaine de minarets en forme de missiles.

Une plainte pour incitation au racisme et à la xénophobie va être déposée par l'association Espace franco-algérien contre le parti politique français d'extrême droite, le Front national. C'est ce que nous a affirmé hier Me Khaled Lasbeur, un avocat algérien installé en France, contacté par Liberté depuis Alger.

"C'est le président d'Espace franco-algérien, Akli Melouli, qui est également maire adjoint de Bonneuil-sur-Marne, dans le Val-de-Marne, qui m'a saisi dès mardi passé." L'avocat précisera que deux autres associations de défense des droits de l'Homme, le MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) et le Cran (Conseil représentatif des associations noires de France), se sont jointes à cette action pour "le retrait de l'affiche, l'interdiction de la coller ainsi que la condamnation de ses auteurs". Cette réaction était attendue depuis que le quotidien français, Le Parisien, a révélé l'information, le 26 février dernier. Il s'agit d'une affiche placardée, dans le cadre des prochaines élections régionales françaises qui auront lieu les 14 et 21 mars prochain, par le mouvement de jeunesse du Front national en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Proclamant "non à l'islamisme", elle représente une femme portant une burqa devant une carte de France recouverte d'un drapeau algérien et d'une demi-douzaine de minarets sous forme de missiles.

Se disant concerné "personnellement" par l'action du FN, Me Lasbeur, a tenu à souligner que "c'est inadmissible qu'on touche à un million et demi de martyrs et c'est un honneur pour moi de mener cette action". Concernant la procédure, l'avocat a précisé qu'il avait immédiatement pris attache avec la présidente du tribunal de grande instance de Nanterre "parce que le siège du Front national se trouve dans cette ville". Il a été ainsi décidé qu'il fallait faire un constat d'huissier, avec à l'appui des photos, "ce qui n'était pas facile puisque la plupart des affiches ont été déchirées par les jeunes à Marseille", précise

Me Lasbeur. Et d'ajouter : "Cependant, l'huissier vient de me confirmer qu'il vient de trouver des affiches en dehors de Marseille devant une pompe à essence et il a pris en même temps des photos." La date d'audience devrait être fixée d'ici quelques jours. La procédure judiciaire devrait aussi prendre un autre "angle". Il s'agit d'une seconde plainte à déposer contre le quotidien Le Parisien qui a révélé l'affiche. "Nous sommes en train de réfléchir en collaboration avec les associations sur ce côté", affirme l'avocat, soulignant qu'il avait "un délai de trois mois pour intenter une action au plan civil contre le journal et le FN".

L'objet de cette montée au créneau de ces associations, soit l'affiche, rappelle celles utilisées en Suisse par les partis de la droite qui plaidaient pour le "oui" au référendum de novembre dernier. Elle vient ainsi confirmer la tendance de plus en plus xénophobe de plusieurs politiciens européens. La France est même devenue une des meilleures "vitrines" de cette tendance et le débat actuel autour de l'"identité nationale" en est la meilleure illustration. Par cette provocation, le parti de Jean-Marie Le Pen tente, encore une fois, de surfer sur la vague "identitaire" sur laquelle il a tout le temps basé ses campagnes. Au bout, il y a l'électorat français. Le Front national avait déjà affiché ses "intentions" xénophobes, il y a quelques mois. L'occasion lui avait été donnée par les manifestations en France des jeunes arborant le drapeau algérien après la qualification de l'EN pour le Mondial. Le président du FN, Jean-Marie Le Pen, avait ironisé en déclarant que "ces jeunes gens revendiquent avec fougue leur identité nationale. Les pouvoirs publics doivent satisfaire cette revendication, en leur permettant d'abandonner l'identité

française qui leur a été imposée contre leur gré et en les aidant à s'installer dans le pays qui correspond à leur drapeau".

Au demeurant, aucune réaction officielle de l'Algérie n'a été enregistrée. Pourtant il s'agit bien de l'utilisation par un parti politique français de l'emblème national ! Il y a quelques mois, des avocats égyptiens avaient brûlé le drapeau algérien sans susciter de réactions officielles. Maintenant, c'est au tour de la France. Quand faudra-t-il mettre un holà ! ( fin de citation)

NDLR: Voila qui va amener des voix à JM Le Pen. Il n'a pas besoin de faire des discours, les autres s'en chargent. Vous noterez l'utilisation de la loi: " l'utilisation par un parti politique français de l'emblème national" L'auteur omet: "Algérien" comme si il était évident que l'emblème du FLN avait déjà remplacé le drapeau bleu blanc rouge. Nous approchons de plus en plus vite du fameux "Colombey les deux mosquées" que la trahison du " 19 mars 1962" devait soi-disant nous éviter....